

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE DELME
ET ENVIRONS
MAIRIE DE DELME – Tél. 03 87 01 37 19**

Nombre de délégués L'an deux mille vingt-trois, le 29 août, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Saint Germain de Delme, après convocation légale sous la Présidence de Madame Francine FRANCOIS

En exercice : 26

Présents : 14

Votants : 14

Date de la convocation **17 août 2023**

Etaient présents : Mme FRANCOIS Francine, Mme BERETTA France et Mme CHABEAUX Elisabeth – DELME, M. ENGLER Alain – DONJEUX, M. MORYS Julien – FONTENY, Mme RODRIGUEZ Ana et M. GODFRIN Jean-Noël – HANNOCOURT, Mme POULAIN Marion – LANEUVEVILLE EN SAULNOIS, Mme BELLOY Laurence – MORVILLE SUR NIED, Mme LEGAYE Catherine – PUZIEUX, M. ROYER Gilles et Mme LASSAUCE Eve – VIVIERS, M. AUMONIER Jean-Pierre et M. PAUL Philippe – XOCOURT

1- Contrat CDD – RABUEL Christelle

Madame la Présidente rappelle aux membres du comité que l'inspection académique a décidé de fermer la 4^{ème} classe de l'école maternelle à partir de la rentrée de septembre 2023.

Madame KIS Valérie, ATSEM dans cette classe, faisait jusqu'à présent accompagnatrice du bus de la ligne EDM01 pour les transports du matin.

Afin de permettre le maintien de l'accompagnement dans le bus et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint d'animation sur la base de 4,77/35^{ème} pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 – indice brut 367 – indice majoré 361 – salaire brut : 242,20 €.

2- FUS@E – Adhésion au groupement de commande

La Présidente du SIS de Delme et Environs expose au comité syndical le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme « Faciliter les USages @-éducatifs. »

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelage Aux Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et de veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré a été déployé durant la période de confinement de toutes les écoles de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>
- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI sur le numérique pour équiper les écoles. (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commande de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permettra de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.
- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à nos écoles de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre syndicat d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre au syndicat de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif « Ambition Moselle ».

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- et de l'autoriser à signer cette convention au nom du syndicat.

3- FUS@E – Demande de subvention matériel informatique

La Présidente du SIS de Delme et Environs expose au comité syndical le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision de ce jour au groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour nos écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- et de l'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom du SIS de Delme et Environs.

4- Dérogation scolaire – Frais de fonctionnement

Madame la Présidente rappelle que lors de l'adhésion d'une commune à un syndicat scolaire, celle-ci perd la compétence scolaire au profit du syndicat.

De ce fait, en cas de dérogation scolaire, les frais de fonctionnement de l'école accueillant l'enfant sont à adresser au syndicat scolaire dont dépend la commune de résidence de l'enfant.

Ces frais peuvent :

- Être pris en charge par le budget général du syndicat lors de la répartition annuelle des coûts entre les communes adhérentes
- Faire l'objet, dans leur intégralité, d'un titre de recette adressé directement à la commune de résidence de l'enfant

Madame la Présidente propose donc, d'adresser un titre du montant des frais de scolarité à la commune de résidence de l'enfant, en cas de dérogation scolaire.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

5- Budget général – Ouverture de crédit

Dans le cadre du rapprochement des prévisions budgétaires et des réalisations en cours, Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération autorisant l'ouverture de crédits suivants :

- Recettes de fonctionnement :

Article 74741 – Participation des communes + 1 284,00 €

- Dépenses de fonctionnement :

Article 65748 – Autres personnes de droit privé + 1 284,00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité ces modifications budgétaires.